

COMPTE RENDU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU**

10 FÉVRIER 2021

Affiché/publié le : *17 février 2021*

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	70
Présents et représentés	:	71
Votants	:	71

Le mercredi 10 février 2021, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du jeudi 4 février 2021, s'est réuni à 19h00, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, à ORSAY, en visio-conférence.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur Olivier	BOUCHE	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Jean-Pierre	CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Karine	GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Dominique	LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel	DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Madame Corinne	BAIRRAS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Vincent	GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur Alain	FAUBEAU	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Catherine	LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Caroline	LAVARENNE	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Florence	NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel

Madame	Nathalie	FRANCESETTI	Commune d'Igny	
Monsieur	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny	
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois	
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis	
Monsieur	Lodovico	CASSINARI	Commune des Ulis	
Madame	Sarah	JAUBERT	Commune des Ulis	
Monsieur	Gabriel	LAUMOSNE	Commune des Ulis	Du point 5 à la fin de séance
Madame	Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis	
Monsieur	Christian	LARDIERE	Commune de Linas	
Monsieur	Stéphane	DELAGNEAU	Commune de Longjumeau	
Madame	Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau	
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau	
Madame	Alexia	PERRIN	Commune de Longjumeau	
Monsieur	Bernard	XAVIER	Commune de Longjumeau	
Madame	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis	
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis	
Madame	Caroline	CAILLEAU	Commune de Massy	
Monsieur	Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy	Du début de la séance au point 9
Monsieur	Roger	DEL NEGRO	Commune de Massy	
Madame	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy	Du point 7 au point 9
Madame	Hélène	BACH	Commune de Massy	
Monsieur	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy	
Monsieur	Pierre	OLLIER	Commune de Massy	
Madame	Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy	
Monsieur	Franck	ROUGEAU	Commune de Massy	
Monsieur	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy	
Monsieur	Hakim	SOLTANI	Commune de Massy	
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry	
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay	
Madame	Martine	CHARVIN	Commune d'Orsay	
Madame	Elisabeth	DELAMOYE	Commune d'Orsay	
Monsieur	Philippe	ESCANDE	Commune d'Orsay	
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay	
Monsieur	Laurent	CARO	Commune de Palaiseau	
Monsieur	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau	
Monsieur	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau	
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau	
Madame	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau	

Madame Shirley	LEGRAND	Commune de Palaiseau	
Madame Delphine	PERSON	Commune de Palaiseau	
Monsieur Mokhtar	SADJI	Commune de Palaiseau	
Madame Catherine	VITTECOQ	Commune de Palaiseau	
Monsieur Michel	SENOT	Commune de Saclay	Du point 7 au point 10
Monsieur Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin	
Monsieur Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux	
Monsieur Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhalla	
Madame Karine	CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson	
Monsieur Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-Buisson	
Monsieur Jean-Paul	MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson	Du point 7 au point 8
Monsieur François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson	
Monsieur Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette	
Madame Nathalie	PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette	
Monsieur Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust	
Monsieur Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle	
Madame Françoise	FERNANDES	Commune de Wissous	
Monsieur Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous	

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Michèle FRERET donne pouvoir à Monsieur Mustapha MARROUCHI	
Madame Délila M'HENNI donne pouvoir à Monsieur Gabriel LAUMOSNE	Du point 5 à la fin de la séance
Madame Hella KRIBI-ROMDHANE donne pouvoir à Monsieur Roger DEL NEGRO	Du point 10 à la fin de séance

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Vincent DELAHAYE	Commune de Massy	Du point 10 jusqu'à la fin de la séance
Madame Hawa NIANG	Commune de Massy	
Monsieur Claude PONS	Commune de Montlhéry	
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay	Du point 1 au point 6 ; du point 11 jusqu'à la fin de la séance
Monsieur Jean-Paul MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson	Du point 1 au point 6 ; du point 9 jusqu'à la fin de la séance

Secrétaire de séance : Pierre-Alexandre MOURET

Soit 70 délégués présents et 71 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance et jusqu'au point 4.
 Soit 71 délégués présents et 72 délégués présents et représentés du point 5 au point 6.
 Soit 74 délégués présents et 76 délégués présents et représentés du point 7 au point 8.
 Soit 73 délégués présents et 75 délégués présents et représentés au point 9.
 Soit 71 délégués présents et 74 délégués présents et représentés au point 10.
 Soit 70 délégués présents et 73 délégués présents et représentés du point 11 jusqu'à la fin de la séance.

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2020

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 18 novembre 2020.

2 - CHANGEMENT DE LIEU DE RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le lieu de réunion proposé situé au siège de la Communauté Paris-Saclay sis 1 rue Jean Rostand 91400 Orsay.

3 - OFFICE DE TOURISME PARIS-SACLAY : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT (SUITE À DÉMISSION)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. DECIDE à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un nouveau représentant pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Office de Tourisme Paris-Saclay ;
2. FIXE la liste des administrateurs titulaires et suppléants comme suit :

TITULAIRES	VILLE	SUPPLEANTS	VILLE
BAZILE Stéphane	Saulx-les-Chartreux	GUEU-VIGUIER Stéphanie	Ballainvilliers
OLLIER Pierre	Massy	PLUMAIL Nathalie	Villebon-sur-Yvette
JAUBERT Sarah	Les Ulis	SELLEM Lucie	Gometz-le-Châtel
VITTECOQ Catherine	Palaiseau	FRANCESETTI Nathalie	Igny
DELAMOYE Elisabeth	Orsay	VALOIS Guillaume	Villiers-le-Bâcle
KLJAJIC Isabelle	Monthéry	MOURET Pierre-Alexandre	Saint-Aubin
DELAITRE Catherine	Marcoussis	GLEIZE Bernard	Vauhallan
BESOMBES Irène	Bures-sur-Yvette	SENOT Michel	Saclay
XAVIER Bernard	Longjumeau	DORLAND Muriel	Epinay-sur-Orge
FAUBEAU Alain	Gif-sur-Yvette	MEUR Jean-Pierre	La Ville du Bois

3. PRECISE que les conseillers communautaires élus le 23 septembre 2020 continuent à siéger au sein du Conseil d'administration de l'Office de Tourisme Paris-Saclay.

ADOPTÉE par 70 VOIX POUR

PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Laurent CARO

4 - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités de la Communauté Paris-Saclay pour l'année 2019 ;
2. DIT que ce rapport sera transmis aux maires des 27 communes de la Communauté Paris-Saclay pour communication aux conseils municipaux en séance publique.

ADOPTÉE par 72 VOIX POUR

PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Laurent CARO

5 - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE WELCOME IN PARIS (SPL WIPSE)- DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation de 4 administrateurs titulaires pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Société Publique Locale WELCOME IN PARIS-SACLAY ENTREPRISES ;
2. FIXE la liste des administrateurs titulaires et suppléants comme suit :

MEMBRE	Prénom	Nom	Ville
Titulaire	FAUBEAU	Alain	Gif-sur-Yvette
Suppléant	VALOIS	Guillaume	Villiers-le-Bâcle
Titulaire	ROUGEAU	Franck	Massy
Suppléant	TREBULLE	François-Guy	Verrières-le-Buisson
Titulaire	TRICKOVSKI	Igor	Villejust
Suppléant	BAZILE	Stéphane	Saulx-les-Chartreux
Titulaire	VIGIER	Jean-François	Bures-sur-Yvette
Suppléant	SENOT	Michel	Saclay
Titulaire	CHARVIN	Martine	Orsay
Suppléant	SELLEM	Lucie	Gometz-le-Châtel
Titulaire	FONTENAILLE	Dominique	Villebon-sur-Yvette
Suppléant	GUEU-VIGUIER	Stéphanie	Ballainvilliers
Titulaire	VITTECOQ	Catherine	Palaiseau
Suppléant	GLEIZE	Bernard	Vauhallan
Titulaire	PERRIER	Didier	Nozay
Suppléant	FRANCESETTI	Nathalie	Igny
Titulaire	REZGUI	Rafika	Chilly-Mazarin

Suppléant	MEUR	Jean-Pierre	La Ville du Bois
Titulaire	THOMAS	Olivier	Marcoussis
Suppléant	KLJAJIC	Isabelle	Montlhéry
Titulaire	PERRIN	Alexia	Longjumeau
Suppléant	GALLET	Vincent	Epinay-sur-Orge
Titulaire	CASSINARI	Lodovico	Les Ulis
Suppléant	MOURET	Pierre-Alexandre	Saint-Aubin

4. PRECISE que les conseillers communautaires élus le 16 juillet 2020 et le 23 septembre 2020 continuent à siéger au sein de la Société Publique Locale « WIPSE ».

6 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION "SURCHARGE FONCIÈRE" POUR LA CONSTRUCTION DE 27 LOGEMENTS, 28 RUE DE VILGÉNIS À MASSY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'accorder une subvention de 27 000€ à la commune de Massy, pour reversement au bailleur Les Résidences Yvelines Essonne, pour la construction de 27 logements locatifs sociaux (10 PLAI, 17 PLUS), opération située au 28 rue de Vilgénis ;
2. DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier et que la commune justifiera à la Communauté Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
3. DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;
4. APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
5. AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
6. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

7 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du rapport d'orientation budgétaire 2021 ci-annexé et de l'organisation des débats sur les orientations générales du Budget primitif 2021.

8 - RAPPORT 2020 SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du rapport 2020 de la Communauté Paris-Saclay sur sa situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

9 - RAPPORT 2020 SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU SCHÉMA DE MUTUALISATION 2017-2020

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND acte du rapport 2020 sur l'état d'avancement du schéma de mutualisation 2017-2020.

10 - RAPPORT 2020 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes du Rapport annuel 2020 de la Communauté Paris-Saclay sur sa situation en matière de développement durable.

11 - MOTION SUR LE PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉROPORT D'ORLY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

- **demandent à la DGAC, auteur du projet de PPBE de l'aérodrome de Paris Orly pour la période 2018 – 2023 d'en retirer les mesures « P2 » et « P3 »**
- **proposent de travailler en collaboration pour une élaboration concertée entre DGAC, la plateforme aéroportuaire d'Orly, les services déconcentrés de l'Etat, les élus et les habitants, d'un nouveau PPEB 2021-2025 sur la base d'éléments concrets mesurés sur notre territoire.**
- rappellent leur engagement à aller plus loin contre les nuisances sonores liées au transport aérien mais refusent que les populations et collectivités locales aient à en supporter le coût.
- considèrent que le développement indispensable de la zone d'Orly (*dans le cadre notamment du projet partenarial d'aménagement pour le Grand Orly*) ne peut se faire au détriment du bien-être des habitants des communes environnantes.

La prévention des nuisances sonores fait partie depuis plusieurs années des actions prioritaires de la Communauté Paris-Saclay. Elle s'inscrit dans la volonté de garantir aux habitants de notre territoire un cadre de vie de qualité garantissant à la fois l'activité économique et le respect des grands équilibres environnementaux.

C'est pourquoi, nous, élus de la Communauté Paris-Saclay **demandons à travailler dans les plus brefs délais sur une série de propositions concrètes et opérationnelles (en attestent les contributions jointes à l'annexe technique) qui permettront à l'Etat de sortir de l'impasse dans laquelle il s'est mis :**

- par une meilleure prise en compte des contraintes sonores et environnementales,
- par la préservation de la qualité de vie des habitants et
- par le renforcement de l'attractivité de la zone du Grand Orly.

ADOPTÉE par 72 VOIX POUR

PAS PRIS PART AU VOTE: Monsieur Vincent HULIN

12 - EPINAY-SUR-ORGE, MARCOUSSIS, NOZAY ET SAULX-LES-CHARTREUX : AVENANT 3 AU MARCHÉ N° 1700032 RELATIF À LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES AVEC LA SOCIÉTÉ SEMAER

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n° 3 au marché public n° 1700032 relatif à la suppression du forfait de la collecte des encombrants à date fixe sur la ville de Saulx-les-Chartreux et au passage en commande sur rendez-vous ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 3 et tous documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

13 - ACTUALISATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2011-112 DU 30 JUIN 2011 PORTANT SUR CERTAINES MODALITÉS D'EMPLOI

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. Actualise la délibération n° 2011-112 du 30 juin 2011 portant attribution de véhicules de fonction en :

- maintenant l'attribution d'un véhicule de fonction aux emplois suivants :

Directeur général des Services

Directeur général adjoint Ressources

- fixant la liste des autres emplois pouvant justifier cette attribution, comme suit :

Directeur général adjoint Services à la population

Directeur général adjoint Aménagement et services techniques

Directeur général adjoint Développement économique

Un collaborateur de cabinet du Président

2. DIT que l'ensemble des dépenses liées à l'usage professionnel et privé ainsi qu'à l'entretien du véhicule de fonction sont prises en charge par la Communauté Paris-Saclay.

ADOPTÉE par 68 VOIX POUR

5 CONTRE : Madame Karine GREMION, Monsieur Roger DEL NEGRO, Madame Hella KRIBI-ROMDHANE, Monsieur Philippe ESCANDE, Monsieur Vincent HULIN

14 - AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°1900077 RELATIF AUX TRAVAUX DE CURAGE, INSPECTION TÉLÉVISUELLE ET PRÉCONISATIONS DE TRAVAUX POUR LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE - 3 LOTS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n° 1 au marché public n° 1900077 pour les 3 lots, relatif à l'introduction de prix nouveaux non prévus aux marchés initiaux ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 et tous documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

15 - MASSY : MARCHÉ N° 21-01 RELATIF AUX TRAVAUX DE DÉVOIEMENT DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DU PARKING DE L'HÔTEL DE VILLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ATTRIBUE le marché public n° 21-01 relatif aux travaux de dévoiement des réseaux d'assainissement du parking de l'Hôtel de ville sur la commune de Massy au groupement EIFFAGE GÉNIE CIVIL RÉSEAUX - HP BTP- ATLAS FONDATIONS sans montant minimum, avec un maximum de 3 800 000€ HT (sur la durée du marché)
2. AUTORISE le Président à signer les pièces dudit marché public et tous les documents relatifs à cette affaire y compris les avenants ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

16 - AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC N°1700050 - LOT 4 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'ENTRETIEN DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n° 1 au marché public n° 1700050 - lot 4, relatif à l'intégration de prix nouveaux au bordereau des prix du marché initial ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 et tous documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

17 - ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDE N°2000064 RELATIF À DES MISSIONS DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS DE 1ÈRE OU 2ÈME OU 3ÈME CATÉGORIE EN BÂTIMENTS, ESPACES PUBLICS, RÉSEAUX, OUVRAGES D'ART - 4 LOTS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n° 2000064 relatif aux missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS) de 1^{ère} ou 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie à exercer pendant les phases de conception et/ou de réalisation de travaux d'espaces publics, ouvrages d'art, de bâtiments et d'assainissement / eau potable comme suit :

Lot 1 avec la société COORDINATION MANAGEMENT sise 17 place des échoppes 78310 MAUREPAS

Lot 2 avec la société DEGOUY sise 16 rue de la Maison Rouge 77185 LOGNES

Lot 3 avec la société SOCOTEC CONSTRUCTION sise immeuble Mirabeau – 5 place des frères Montgolfier 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Lot 4 avec la société COORDINATION MANAGEMENT sise 17 place des échoppes 78310 MAUREPAS

2. DIT que ce marché est passé sans montant minimum et maximum annuel pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite sans pouvoir excéder 4 ans ;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

ADOPTÉE par 72 VOIX POUR

PAS PRIS PART AU VOTE : Madame Rafika REZGUI

18 - AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC N°2000061 RELATIF À LA REQUALIFICATION DE LA CHAUSSÉE AVENUE DE LA BALTIQUE DANS LE PARC D'ACTIVITÉ DE COURTABOEUF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n° 1 au marché public n° 2000061 relatif à la requalification de la chaussée avenue de la Baltique dans le Parc d'activité de Courtaboeuf ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 et tous documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h11.

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le secrétariat général au 01 69 35 69 59 ou par mail à l'adresse suivante : secretariat.general@paris-saclay.com.

Fait à Orsay, le 17 février 2021

Le Président,
Maire de Palaiseau


Grégoire de Lasteyrie

